

Advicenne : progression des ventes brutes¹ 2023 de 20% à 4,43 millions d'euros

- Les ventes brutes de Sibnaya[®] (citrates de potassium / bicarbonate de potassium) progressent de 84% en volume et de 40% en valeur à 1,94 million d'euros
- Sibnaya[®] confirme son rôle de contributeur principal à la croissance de la Société

Paris (France), le 23 janvier 2024 à 18h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui que ses ventes brutes¹ ont atteint 4,4 millions d'euros en 2023, en hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent (2022 : 3,7 millions d'euros).

En 2023, conformément au plan stratégique de la Société, la croissance des ventes brutes provient majoritairement de celles de Sibnaya[®], son principal produit. Celles-ci affichent une hausse de 84% en volume sur l'ensemble de l'exercice par rapport à 2022. En valeur, les ventes brutes de Sibnaya[®] progressent sur la même période de 40% à 1,94 million d'euros (vs 1,39 million d'euros en 2022). La différence de croissance en valeur et en volume s'explique en grande partie par la part grandissante des ventes issues des partenariats hors de France et la structure des prix de transfert.

Les ventes brutes de Likozam[®] (clobazam) et Levidcen[®] (lévétiracétam) atteignent respectivement de 1,87 et 0,62 million d'euros. Au total, les ventes brutes de la franchise Neurologie (Likozam[®] et Levidcen[®]) progressent de plus de 8% sur la période.

Vente brutes (m€)	2023	2022	Croissance
Sibnaya[®]	1,94	1,39	+40%
Neurologie	2,49	2,31	+8%
dont Likozam [®]	1,87	1,70	+10%
dont Levidcen [®]	0,62	0,60	+3%
Total	4,43	3,69	+20%

Didier Laurens, Directeur Général d'Advicenne, a commenté : « L'année 2023 a marqué les débuts du déploiement commercial d'Advicenne. En dépit d'un environnement réglementaire toujours complexe sur les problématiques de fixation de prix et d'obtention de remboursement, nous sommes particulièrement satisfaits de l'évolution des ventes de Sibnaya[®]. C'est particulièrement le cas en France où le déploiement d'une force commerciale a montré une accélération record de nos ventes sur

¹ Les ventes brutes représentent le montant brut facturé aux clients pour les quantités de produits livrées au cours de l'exercice. Dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la société ou des mises en recouvrement reçues de l'administration.



plusieurs mois consécutifs. La situation se révèle en revanche plus contrastée au Royaume-Uni, pénalisée par les difficultés du marché pharmaceutique. Dans le même temps, nos partenariats sur les autres pays européens et au Moyen-Orient poursuivent leurs mises en place avec de bonnes performances enregistrées sur certaines zones. Nous restons plus que jamais focalisés sur notre mission qui consiste à répondre à des besoins médicaux non couverts dans les maladies rares, avec des traitements qui améliorent le quotidien des patients et de leurs familles. ».

Réalisations et perspectives commerciales de Sibnaya[®] en Europe :

- 2023 a été l'année des premiers déploiements commerciaux en France et au Royaume-Uni. En France, nous observons une tendance favorable depuis le milieu du second semestre 2023, avec une progression continue du nombre d'hôpitaux livrés. En 2024, cette tendance devrait s'accroître avec le renforcement de la structure commerciale mise en place par Advicenne. Au Royaume-Uni, en dépit de plusieurs signatures avec des hôpitaux, 2023 a été moins dynamique qu'attendu. Les difficultés du NHS et les grèves multiples dans le service de santé britannique ont pénalisé l'ensemble de ce marché.
- Sur le reste de l'Europe, l'ensemble des partenaires, y compris les plus récemment signés, enregistrent désormais des ventes sur leurs zones géographiques respectives, en particulier en Allemagne, au Danemark et dans certains pays d'Europe de l'Est. Les premières ventes ont également été enregistrées au Moyen-Orient grâce à la mise en place de programmes d'accès précoce.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, CEO

+33 (0) 1 87 44 40 17

Email: investors@advicenne.com

Ulysses Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: advicenne@ulyse-communication.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2023. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.